

Architecte d'intérieur

RNCP34323 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	233n
Formacode(s)	45015
Code(s) ROME	F1102
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/11/2019
Date d'échéance	18/11/2024

Certificateur(s)

ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA FORMATION · SIRET : 33037752400047

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
COMPETENCES COMMERCE ET INTERNATIONAL	42072056700122	Former et organiser l'évaluation
COMPETENCES COMMERCE ET INTERNATIONAL	42072056700171	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Créée en 1998, cette certification répond au besoin de former des architectes d'intérieur capables de concevoir des espaces intelligents et fonctionnels, d'analyser les contraintes d'un bâtiment à une échelle différente mais complémentaire à celle de l'architecte, au service de la valorisation optimale de l'utilisation d'un bâtiment.

L'architecte d'intérieur est à la fois un créatif, un concepteur et un maître d'œuvre qui intervient sur tous les espaces intérieurs, construits ou neufs, publics ou privés, pérennes ou éphémères. Il est capable d'imaginer un espace intelligent, d'aborder les problématiques d'image ou d'ambiance et d'organiser dans le moindre détail la rencontre entre les matériaux. C'est un créateur polyvalent qui sait analyser les contraintes d'un bâtiment à une échelle différente de celle de l'architecte et assurer la maîtrise d'œuvre de ses réalisations.

L'architecte d'intérieur conçoit un espace à l'intérieur d'un cadre bâti en fonction des aspirations du client en s'appuyant sur une analyse des lieux afin d'intégrer les contraintes et potentialités à mettre en valeur. Il réalise des esquisses afin de proposer des concepts d'aménagement des espaces, élabore les plans sur papier et ordinateur en prenant en compte les contraintes financières, techniques et les normes. Il présente et fait valider le projet définitif à son client. Enfin, il conduit le projet en choisissant les prestataires, planifie les travaux, organise les réunions de chantier jusqu'au procès-verbal de réception des ouvrages avec, si besoin l'établissement des réserves. Le besoin en compétences du marché adressé par cette certification professionnelle est de disposer de créateurs en architecture d'intérieur compétents, créatifs et polyvalents.

ACTIVITÉS VISÉES

L'Architecte d'intérieur assure principalement les activités suivantes :

1. Conduite d'analyses du projet d'Architecture Intérieure à réaliser
2. Réalisation de recherches spécifiques au projet d'Architecture Intérieure à réaliser

3. Formalisation d'un cahier des charges d'Architecture Intérieure soumis à validation client/commanditaire
4. Conception d'un projet d'Architecture Intérieure original et spécifique
5. Communication graphique et présentation orale d'un projet d'Architecture Intérieure
6. Définition technique des travaux d'Architecture Intérieure à réaliser, sélection des entreprises et pilotage du chantier
7. Conduite, gestion et développement d'une activité d'Architecture Intérieure

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Bloc "Analyse du projet d'Architecture intérieure"

- 1.1- Réaliser l'audit du besoin client permettant d'établir un cahier des charges du projet d'Architecture Intérieure (programmation, budget, délai), en assurant un rôle de conseil.
- 1.2 - Effectuer des recherches sur le domaine d'intervention permettant afin de réunir tous les éléments du contexte environnemental à intégrer.
- 1.3-
Conduire une réflexion mobilisant les connaissances et références culturelles en Architecture Intérieure en adéquation avec l'opération, son programme et son contexte.
- 1.4- Définir le prévisionnel des coûts/charges sur la base des lots et des standards de la profession en vue d'établir le budget.
- 1.5-
Etablir un état des lieux récapitulatif faisant état des éléments recueillis en vue de réalisation du cahier des charges.
- 1.6- Rédiger la présentation du cahier des charges et la soumettre à la validation du client/commanditaire.

Bloc "Conception du projet d'Architecture intérieure"

- 2.1- Proposer un (ou plusieurs) concept spatial d'aménagement intérieur spécifique à l'opération permettant d'élaborer un espace novateur, attentif aux différents usagers.
- 2.2- Réaliser une proposition spatiale (surfaces, volumes, fonctions, ergonomie, ambiance...) respectant l'ensemble du cahier des charges définies avec le client et optimisant le champ des possibilités.
- 2.3 - Intégrer les réglementations concernées dans la conception du projet en mobilisant au besoin, les compétences complémentaires des Bureaux d'études et de diagnostic techniques, à des fins de conformité.
- 2.4-
Réaliser les esquisses de recherches permettant de visualiser le concept spatial et mettant en œuvre des techniques de représentation en lien avec le contexte étudié.
- 2.5-
Produire les différents documents nécessaires à la visualisation du Projet à ses différentes étapes de définition.
- 2.6- Présenter et argumenter les caractéristiques du Projet auprès du client en incluant une évaluation budgétaire.
- 2.7-Organiser et participer à la production des documents de rendu du projet au sein d'une équipe collaborative.

Bloc "Définition technique des travaux d'architecture intérieure, sélection des entreprises et pilotage du chantier"

- 3.1-
Définir l'ensemble des prescriptions techniques permettant la réalisation du projet.
- 3.2-
Mettre en œuvre l'ensemble des normes techniques du bâtiment en vigueur en intégrant au projet les dimensions écologiques, énergétiques et environnementales.
- 3.3- Organiser et mettre en œuvre une consultation d'entreprises à partir d'un dossier définissant la nature des travaux à réaliser pour le projet.
- 3.4-
Analyser et classer les offres des entreprises afin de proposer un choix à la validation du client et de procéder à la passation des marchés de travaux.
- 3.5-
Établir un planning de chantier détaillé permettant de piloter la réalisation des travaux et de s'assurer du respect de son programme d'avancement.
- 3.6- Piloter économiquement et techniquement le chantier en contrôlant l'ensemble de la réalisation des travaux jusqu'à la livraison du projet.
- 3.7- Préparer et réaliser la réception du chantier en procédant à la gestion des opérations préalables la réception ainsi qu'à la levée des réserves.

Bloc "Conduite, gestion et développement d'une activité d'Architecture intérieure"

4.1-

Mobiliser les techniques et outils de diagnostic de veille stratégique permettant de piloter la performance de la structure.

4.2- Administrer et respecter les états et obligations comptables, fiscales et sociales, gérer les flux financiers et s'assurer de la viabilité du modèle économique de la structure.

4.3- Élaborer et conduire la stratégie de communication et développer la visibilité, la réputation et l'image de la structure.

4.4- Nouer des partenariats techniques et d'affaires en France et/ou à l'international.

4.5- Établir les documents nécessaires pour contractualiser avec le client, les organismes et autres acteurs de la maîtrise d'œuvre en respectant les obligations légales, administratives et réglementaires en vigueur.

Blocs de compétences

RNCP34323BC01 — Analyse du projet d'Architecture intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

1.1- Réaliser l'audit du besoin client permettant d'établir un cahier des charges du projet d'Architecture Intérieure (Programmatique, budget, délai), en assurant un rôle de conseil.

1.2- Effectuer des recherches sur le domaine d'intervention afin de réunir tous les éléments à intégrer dans la réflexion : le construit, le contexte, le programmatique, le réglementaire, les tendances sociétales actuelles et futures en France et à l'étranger.

1.3- Conduire une réflexion mobilisant les connaissances et références culturelles en architecture intérieure, design, art, en adéquation avec l'opération, son programme et son contexte, formalisée dans un document de synthèse.

1.4- Définir le prévisionnel des coûts/charges sur la base des lots et des standards de la profession en vue d'établir le budget.

1.5- Établir un état des lieux récapitulatif faisant état des éléments recueillis en vue de réalisation du cahier des charges.

1.6- Rédiger la présentation du cahier des charges et la soumettre à la validation du client/commanditaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle réelle.

Production individuelle d'un dossier en lien avec un Projet d'architecture intérieure, qui explicite et synthétise, le contexte de l'opération, le programme, les références culturelles convoquées et exploitées, les données architecturales globales.

Cette production aboutit à la rédaction d'un cahier des charges récapitulatif soumise à validation un cadre défini par la direction pédagogique (consignes), le candidat détermine son sujet à l'aide de l'enseignant tuteur.

La validation du bloc se matérialise par la remise d'un certificat.

RNCP34323BC02 — Conception d'un Projet d'Architecture intérieure original et spécifique

LISTE DE COMPÉTENCES

2.1- Proposer un (ou plusieurs) concept spatial d'aménagement intérieur spécifique à l'opération permettant d'élaborer un espace novateur, attentif aux différents usagers.

2.2- Réaliser une proposition spatiale (surfaces, volumes, fonctions, ergonomie, ambiance...) respectant l'ensemble du cahier des charges définies avec le client et optimisant le champ des possibilités.

2.3 - Intégrer les réglementations concernées dans la conception du projet en mobilisant au besoin, les compétences complémentaires des Bureaux d'études et de diagnostic techniques, à des fins de conformité.

2.4-

Réaliser les esquisses de recherches permettant de visualiser le concept spatial et mettant en œuvre des techniques de représentation

en lien avec le contexte étudié.

2.5-

Produire les différents documents nécessaires à la visualisation du Projet à ses différentes étapes de définition.

2.6- Présenter et argumenter les caractéristiques du Projet auprès du client en incluant une évaluation budgétaire.

2.7- Organiser et participer à la production des documents de rendu du projet au sein d'une équipe collaborative.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle réelle et simulée

Production individuelle d'un dossier en lien avec un Projet d'architecture intérieure (sujet à l'initiative du candidat). Il nécessite la mise en place d'une conception spatiale définissant l'ensemble de l'architecture intérieure jusqu'au mobilier, dans un contexte architectural précis.

Dans un cadre défini par la direction pédagogique, le candidat précise son sujet à l'aide de l'intervenant tuteur en charge du suivi individuel. Le projet est développé sur une durée de trois mois.

Livrable présenté à l'oral d'une durée de 45 minutes incluant les échanges avec le jury composé de trois professionnels

Étude de cas

Production visuelle mise en œuvre en équipe projet de 6/7 personnes proposé à l'initiative de l'intervenant en temps limité.

Cas soutenu devant un jury de 2 personnes d'une durée de 20 minutes.

La validation du bloc se matérialise par la remise d'un certificat.

RNCP34323BC03 — Définition technique des travaux d'Architecture intérieure, sélection des entreprises et pilotage du chantier

LISTE DE COMPÉTENCES

3.1-

Définir l'ensemble des prescriptions techniques permettant la réalisation du projet.

3.2-

Mettre en œuvre l'ensemble des normes techniques du bâtiment en vigueur en intégrant au projet les dimensions écologiques, énergétiques et environnementales.

3.3- Organiser et mettre en œuvre une consultation d'entreprises à partir d'un dossier définissant la nature des travaux à réaliser pour le projet.

3.4-

Analyser et classer les offres des entreprises afin de proposer un choix à la validation du client et de procéder à la passation des marchés de travaux.

3.5-

Établir un planning de chantier détaillé permettant de piloter la réalisation des travaux et de s'assurer du respect de son programme d'avancement.

3.6- Piloter économiquement et techniquement le chantier en contrôlant l'ensemble de la réalisation des travaux jusqu'à la livraison du projet.

3.7- Préparer et réaliser la réception du chantier en procédant à la gestion des opérations préalables la réception ainsi qu'à la levée des réserves.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle simulée (3.1 et 3.2)

Production individuelle d'un dossier technique de projet d'architecture intérieure intégrant l'ensemble des normes techniques et des exigences environnementales dans un cadre défini par la direction pédagogique;

le candidat précise son sujet à l'aide de l'intervenant tuteur en charge du suivi individuel.

Le projet est développé sur une durée de trois mois.

Livrable présenté à l'oral d'une durée de 45 minutes incluant les échanges avec le jury composé de trois professionnels.

Mise en situation professionnelle réelle (3.3 et 3.4)

Dossier pratique en groupe de 2/3 personnes, d'organisation d'une consultation des entreprises comprenant l'analyse comparative des offres, à l'initiative et sous la supervision d'un intervenant.

Le dossier est soutenu devant un jury de 2 personnes d'une durée de 20 minutes.

Épreuve écrite (3.5)

Cas

pratique individuel d'établissement d'un planning de travaux à l'aide d'un logiciel informatique d'aide à la planification (de type Gantt Project).

Proposé à l'initiative de

l'intervenant en temps limité. Évalue par un jury 2 personnes.

Mise en situation professionnelle simulée (3.6 et 3.7)

Dossier pratique de pilotage et de réception de chantier en groupe de 2/3 personnes, à l'initiative et sous la supervision de l'intervenant, de mise en œuvre des documents et processus de l'ingénierie de chantier : AE, CCAP,

CCTP, PPGF, CR de chantiers, situation de travaux, levée de réserves.

A l'initiative de l'intervenant et en temps limité. Dossier évalué par un jury 2 personnes.

La validation du bloc se matérialise par la remise d'un certificat.

RNCP34323BC04 — Conduite, gestion et développement d'une activité d'Architecture Intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

4.1-

Mobiliser les techniques et outils de diagnostic de veille stratégique permettant de piloter la performance de la structure.

4.2- Administrer et respecter les états et obligations comptables, fiscales et sociales, gérer les flux financiers et s'assurer de la viabilité du modèle économique de la structure.

4.3- Élaborer et conduire la stratégie de communication et développer la visibilité, la réputation et l'image de la structure.

4.4- Nouer des partenariats techniques et d'affaires en France et/ou à l'international.

4.5- Établir les documents nécessaires pour contractualiser avec le client, les organismes et autres acteurs de la maîtrise d'œuvre en respectant les obligations légales, administratives et réglementaires en vigueur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Études de cas (4.1- 4.4)

- Cas pratique individuel de réalisation d'un diagnostic stratégique et concurrentiel d'une agence d'Architecture Intérieure.
- Dossier pratique en binôme réalisation d'un dossier de création d'une agence d'Architecture intérieure.
- Dossier pratique réalisé en binôme de présentation d'un plan de communication d'agence d'architecture d'intérieure à des partenaires externes.
- Cas pratique en binôme de réponse

à un appel d'offres et constitution d'une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre en français et/ou en anglais.

Mise en situation professionnelle simulée (4.5)

Dossier pratique en groupe de 2 à 3 personnes : établissement de documents contractuels conformes au droit dans le cadre de la création de sa propre structure d'architecture intérieure.

Proposés à l'initiative de l'intervenant en temps limité. Dossiers évalués par un jury de 2 professionnels

La validation du bloc se matérialise par la remise d'un certificat.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier s'exerce principalement dans les cabinets d'Architecte d'intérieur et des cabinets d'Architecte, les bureaux d'études de maîtrise d'œuvre liés au bâtiment et aux sociétés d'agencement des espaces.

Le secteur est caractérisé par la taille des structures professionnelles qui est le plus souvent inférieure à 10 personnes.

L'Architecte d'intérieur intervient principalement dans les secteurs suivants:

- Habitat - Hôtellerie - Restauration – Tourisme - Distribution - Industrie - Administrations - Bureaux – Services - Sanitaire – Hospitalier - Culturel - Education - Enseignement – Sports - Social - Architecture éphémère et événementielle - Muséographie - Scénographie.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Architecte d'intérieur, Architectural designer, Interior designer, Concepteur Modeleur 3D, Artiste designer.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La profession d'architecte d'intérieur n'est pas réglementée.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Très faible (1/5)

Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 300 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 755
Jugés difficiles à recruter	20 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le dispositif de certification est accessible aux candidats ayant effectué une préparatoire en design et arts appliqués (ou équivalent). Elle est accessible en formation initiale sur la base d'un test d'aptitude écrite et d'un entretien de motivation. Des admissions parallèles sont possibles en 2ème, 3ème 4ème et 5ème année sur équivalence et/ou selon les diplômes et/ou certifications déjà obtenus.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est composé de 5 personnes :

- Le président du jury, professionnel architecte d'intérieur,
- Le directeur de l'école représentant AIPF-ESAIL,
- 2 professionnels extérieurs à l'école Architectes d'intérieur,
- 1 professionnel extérieur à l'école, Architecte.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le Jury VAE est composé de 5 personnes:

- le Président du Jury (représentant AIPF- ESAIL),
- 1 représentant de l'AIPF(ESAIL),
- 3 professionnels extérieurs à l'école Architectes d'Intérieur ou Architectes.

Base légale

Date de décision	18/11/2019
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/11/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	39	0	100 %	100 %
2017	38	1	100 %	100 %
2016	41	3	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP20591

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39747

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.esail.fr/formations/architecture-interieure/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34323/>